DELIB 2022-25B Avenant 6 lot 1 MES 2
DELIB 2022-26B Avenant 7 lot 4 MES 3
DELIB 2022-27B Demandes subventions ingénierie 2023 4
DELIB 2022-28B Demandes subventions hébergement étudiants santé 2023 5

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon

Bureau Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le lundi 5 décembre 2022 à 18 heures, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la CCAVM, à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

5 Délégués présents : Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON (arrivée à l'O.J 2, point 2), Pascal GERMAIN, Didier Ides et Nathalie LABOSSE (arrivée à l'O.J3) .
Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN, Directeur et Patricia GENTY, assistante administrative.

Date de la convocation	29 novembre 2022
Délégués en fonction	5
Délégués présents	5

Secrétaire de séance : Camille BOERIO.

Délibération 2022-25B

Validation d'un avenant n° 6 au marché de travaux de « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », lot n° 1 « Démolition-Maçonnerie »

Le Président explique que l'entreprise Ponzo a proposé une prestation supplémentaire concernant la création d'un caniveau en bas des escaliers extérieurs et la facturation du bungalow sanitaire maintenu au-delà du temps du marché initial. Cet avenant est d'un montant total de 8 305,63 euros HT. En conséquence, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter cette proposition d'avenant prolongeant aussi l'exécution des travaux au 16 décembre 2022 et fixant une prestation supplémentaire de 8 305,63 euros HT, soit 9 966,76 euros TTC,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer l'avenant n° 6 au marché et tout autre document inhérent à la présente décision.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE cette proposition,**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 6 au marché et tout autre document inhérent à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé le registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

Le Président, Pascal GERMAIN,

PETR du PAYS AVALLONNAIS
C.S.P.
10 rue Pasteur - 89200 AVALLON

SOUS PREFECTURE D'AVALLON
13 DEC. 2022
REÇU LE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon

Bureau Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le lundi 5 décembre 2022 à 18 heures, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la CCAVM, à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

5 Délégués présents : Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON (arrivée à l'O.J 2, point 2), Pascal GERMAIN, Didier Ides et Nathalie LABOSSE (arrivée à l'O.J3) .
Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN, Directeur et Patricia GENTY, assistante administrative.

Date de la convocation	29 novembre 2022
Délégués en fonction	5
Délégués présents	5

Secrétaire de séance : Camille BOERIO.

Délibération 2022-26B
Objet : Validation d'un avenant n° 7au marché de travaux de « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », lot n° 4 « Menuiserie – Métallerie »

Le Président explique que l'entreprise Menuiserie Robert a proposé une prestation supplémentaire concernant l'installation de stores dans le logement PMR et les sanitaires communs. La proposition, détaillée en séance, est d'un montant de 1 418,00 euros HT. En conséquence, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter cette proposition d'avenant fixant une prestation supplémentaire de 1 418,00 euros HT, soit 1 701,60 euros TTC,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer l'avenant n° 7 au marché et tout autre document inhérent à la présente décision.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE cette proposition,**
  AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 7 au marché et tout autre document inhérent à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé le registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

Le Président, Pascal GERMAIN,

PETR du PAYS AVALLONNAIS
C.S.P.
10 rue Pasteur - 89200 AVALLON

SOUS PREFECTURE D'AVALLON
13 DEC. 2022
REÇU LE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon

Bureau Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le lundi 5 décembre 2022 à 18 heures, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la CCAVM, à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

5 Délégués présents : Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON (arrivée à l'O.J 2, point 2), Pascal GERMAIN, Didier Ides et Nathalie LABOSSE (arrivée à l'O.J3) .
Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN, Directeur et Patricia GENTY, assistante administrative.

Date de la convocation	29 novembre 2022
Délégués en fonction	5
Délégués présents	5

Secrétaire de séance : Camille BOERIO.

Délibération 2022-27B
Demandes de subventions pour l'ingénierie 2023

Le Président propose au Bureau Syndical de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2023 :
  - Au titre du Contrat « Territoires en action », auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour les postes en charge de la mise en œuvre dudit contrat,
  - Au titre du programme LEADER 2023-2027 Avallonnais, auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour les postes en charge de la mise en œuvre dudit programme,
  - Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé, pour le poste d'animateur santé.

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE cette proposition,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document inhérent à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé le registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

Le Président, Pascal GERMAIN,

PÔLE EQUILIBRE AVALLONNAIS
C.S.P.
10 rue Pasteur - 89200 AVALLON

SOUS PREFECTURE D'AVALLON
13 DEC. 2022
REÇU LE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon

Bureau Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le lundi 5 décembre 2022 à 18 heures, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la CCAVM, à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

5 Délégués présents : Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON (arrivée à l'O.J 2, point 2), Pascal GERMAIN, Didier Ides et Nathalie LABOSSE (arrivée à l'O.J3) .
Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN, Directeur et Patricia GENTY, assistante administrative.

Date de la convocation	29 novembre 2022
Délégués en fonction	5
Délégués présents	5

Secrétaire de séance : Camille BOERIO.

Délibération 2022-28B
Demande de subvention 2023 pour l'hébergement des étudiants en santé

Le Président explique que la Région vient d'annoncer que le règlement d'intervention encadrant les subventions aux sessions d'accueil des étudiants en santé et des Néerlandais (en lien avec le salon d'UTRECHT) a été supprimé. De ce fait, le Président explique qu'il n'est plus nécessaire de délibérer sur la demande de subvention 2023 pour les sessions d'accueil, objet notamment du présent point à l'ordre du jour. Néanmoins, dans le cadre de l'hébergement des étudiants santé, la Région subventionne les charges inhérentes à cet hébergement dans la limite de 5 000,00 euros par Maison de santé présente sur le territoire d'un Contrat Local de Santé. Afin de couvrir une partie des frais d'occupation de la Maison des étudiants en santé qui reviendraient aux étudiants, il propose au Bureau Syndical de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter cette subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subventions accordée.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE cette proposition,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document inhérent à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé le registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

Le Président, Pascal GERMAIN,

P.T.R. du PAYS AVALLONNAIS
C.S.P.
10 rue Pasteur - 89200 AVALLON

SOUS PREFECTURE D'AVALLON
13 DEC. 2022
REÇU LE